



# AMERICAIN AUX OREILLES COURBÉES

LES AMÉRICAINS AUX OREILLES COURBÉES À POIL LONG ET À POIL COURT SONT JUGÉS COMME DES RACES DIFFÉRENTES.

L'américain aux oreilles courbées se distingue par ses oreilles bouclées attrayantes. Les boucles sont bien équilibrées, modérément musclées, minces plutôt que massives. Les femelles pèsent 2,2 kg à 3,6 kg (5 à 8 lb), les mâles pèsent 3,2 kg à 4,5 kg (7 à 10 lb). Les proportions et l'équilibre sont plus importants que la taille. Alerte avec un tempérament doux et stable.

## I – CORPS/CONFORMATION (25)

**(10) CORPS ET COU** – Rectangle "semi-foreign" avec une longueur à une longueur et demie la hauteur aux épaules. Moyen en profondeur de la poitrine et du flanc. Cou moyen.

**(5) GRANDEUR ET OSSATURE** - De taille moyenne, force et tonus modérés, flexible. Ossature moyenne, ni fine ni lourde.

**(5) JAMBES ET PIEDS** – Longueur moyenne en proportion du corps. Les jambes sont droites vues de l'avant ou de l'arrière. Pieds arrondis et moyens.

**(5) QUEUE** – Lorsqu'elle est mesurée sur le dos, la queue atteint les omoplates. Il est large à la base et se rétrécit légèrement vers l'extrémité. Flexible.

## II – TÊTE (55)

**(10) FORME ET GROSSEUR** – Moyenne et proportionnée au corps. Forme en « V » modifiée sans plans plats. Modérément plus longue que large.

**(5) PROFIL** – Nez de longueur moyenne et droit, une légère remontée du bas des yeux vers le front. Courbe douce vers le haut de la tête qui coule dans le cou, sans interruption.

**(5) MUSEAU** – Arrondi avec une transition douce, les patons ne sont pas prononcés.

**(30) OREILLES** – Au moins 90° arc de courbe, ne dépassant pas 180°. Cartilage ferme de la base de l'oreille à au moins 1/3 de la hauteur. Grandes à la base et ouvertes, recourbées en arc de cercle lorsqu'elles sont vues de l'avant et de l'arrière. Pointes arrondies et flexibles. Grandeur moyennement grande. Érigées. Fixées également sur le dessus et le côté de la tête. Des poils à l'intérieur des oreilles sont souhaitables.

LA FORME PARTICULIÈRE DES OREILLES NE DOIT PAS EMPÊCHER LEURS MOUVEMENTS NATURELS QUAND LE CHAT EST ATTENTIF OU EN ALERTE.

**(5) YEUX** – Ovale en haut et ronds en bas. Modérément grands. Légèrement en angle entre la base de l'oreille et le bout du nez, une largeur d'un œil les sépare. Brillants et clairs. Aucune relation avec les couleurs de la robe, sauf pour les chats au patrons pointés.

## III – ROBE/LONGUEUR (10)

**POIL LONG** – Robe fine, soyeuse, reposée à plat. Sous-poil minimal. Robe mi-longue. Queue de la queue pleine et panachée.

**POIL COURT** – robe douce, soyeuse, reposée à plat, résiliente sans sensation de peluche dense. Sous-poil minimal. Robe courte. Poil de la queue même longueur que celle du corps.

## IV – COULEURS (5)

Toutes couleurs et patrons acceptés.

## V – ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE (5)

La race est modérément musclée, mince et bien équilibrée.

## PÉNALITÉS

## DEDUCTION

Oreilles basses	3-5
Changement de direction brusque sans courbe lisse aux oreilles	1-3
Ondulation horizontal ou vertical des oreilles	3-5
Surface intérieure de l'oreille qui apparaît ondulée	3-5
Corps cobby ou tubulaire	3-5
Cassure (break) au nez profonde	2-3
Sous-couche lourde, fraise lourde, texture grossière ou cotonneuse chez les poils longs	2-3
Sous-couche lourde, texture grossière, pelage dense ou pelucheux dans les poils courts	2-3

## REFUS DE TOUT TITRE

Boucle extrême chez les adultes où le bout des oreilles touche le dos de l'oreille ou l'arrière de la tête

Oreilles droites ou sévèrement dépareillées

Oreilles épaisses ou calcifiées

Manque de cartilage ferme à la base des époques

Oreille pincée

Tout motif de refus tel que prescrit dans la Préface générale

## COULEURS RECONNUES

Toutes couleurs et patrons acceptés.

• • •

**ORIGINE DE LA RACE** : Mutation

**EXIGENCES D'ENREGISTREMENT** : F1 permis jusqu'au 31 décembre 2010

**EXIGENCES EXPOSITION** : F1 permis jusqu'au 31 décembre 2010

**ANCÊTRES PERMIS** : Américain aux oreilles courbées, domestique.

**ACCOUPEMENTS PERMIS** : Américain aux oreilles courbées, domestique, jusqu'au 31 décembre 2010